



# CHATEAU-GONTIER NATATION

Piscine du Pays de Château-Gontier - Quai de Coubertin – 53200 CHATEAU-GONTIER  
Site : <http://natation-chateau-gontier.wifeo.com>

*Président : P. Donet*  
*Tél. 02 43 70 26 26*

**Château-Gontier, le 07/10/2014**

**OBJET :** Participation des parents  
aux frais lors des sorties  
des nageurs (compétitions, meetings, ...)

Le conseil d'administration du 23 septembre 2014 a fixé les montants de la participation des parents aux frais de déplacements et autres frais, lors des sorties ou des compétitions des nageurs pour la saison 2014-2015, à savoir :

- Frais kilométriques : Prise en charge totale par les parents (aucune prise en charge du club jusqu'au niveau régional). Le principe est d'alterner avec tous les parents de nageurs afin de ne pas pénaliser toujours les mêmes parents. Dans la mesure du possible, un planning sera élaboré. Le parent qui a un empêchement de dernière minute à l'obligation de trouver une solution pour se faire remplacer.
- Frais de repas : Prise en charge des parents à hauteur de 12 € forfaitaire par repas,
- Frais hôtel + petit déjeuner : prise en charge des parents à hauteur de 12 € forfaitaire par nuitée.

Conscient des coûts, le club autorise les déplacements et la prise en charge individuelle par les parents des frais occasionnés, tout en respectant les horaires de présence et consignes de l'entraîneur. De fait, aucun remboursement ne sera effectué par le club. Sans manifestation de la part des parents dans les deux jours suivant la réception de la convocation, le club considère que les enfants rentrent dans le dispositif collectif.

Dans la mesure du possible, et en particulier sur les déplacements départementaux, pendant les belles saisons (fin d'été et printemps-été), les pique-niques seront privilégiés.

Lors des déplacements, le club prend en charge la totalité des frais de l'entraîneur. Pour les parents accompagnateurs désignés par le club et qui transportent des nageurs, les frais de repas et d'hôtel (avec petit déjeuner) seront pris en charge en totalité par le club.

Pour les déplacements au niveau national (N2 et N1), le conseil d'administration statuera au cas par cas et avec devis à l'appui avant de prendre une décision. Les parents concernés seront informés des prises en charge du club au moins 8 jours avant les dates des engagements officiels.

Sportivement,

Le Conseil d'administration du « Club Château-Gontier-Natation »

Représenté par son Président : Pascal DONET

**Mail du club :**

**Site Internet :**

**Téléphone Pascal DONET :**

**Mail du président :**

[cg.n@hotmail.fr](mailto:cg.n@hotmail.fr)

<http://natation-chateau-gontier.wifeo.com>

02 43 70 26 26 - 06 29 92 03 40

[pascal.donet@wanadoo.fr](mailto:pascal.donet@wanadoo.fr)